

ADM-149-2024

EXTENSIONS BRANCHEMENT GAZ

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION RUE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFN

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise SNCTP Canalisation sis, Chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux d'extension de branchement gaz,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation à l'approche et au droit du chantier, au niveau du n°17 rue des Anciens Combattants d'AFN à Saint-Marcel,

ARRÊTE

**Article 1er** : Du lundi 2 décembre 2024 à 08H00 au jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, lorsque la signalisation est en place, au niveau du n°17 rue des Anciens Combattants d'AFN :

- Le stationnement sera interdit côté impair
- La rue sera rétrécie à hauteur du chantier. La circulation sera alternée par panneaux.
- La circulation des piétons sera interdite à hauteur du chantier.

**Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SNCTP Canalisations, chargé des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

**Article 3** : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à la permission de voirie.

**Article 4** : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

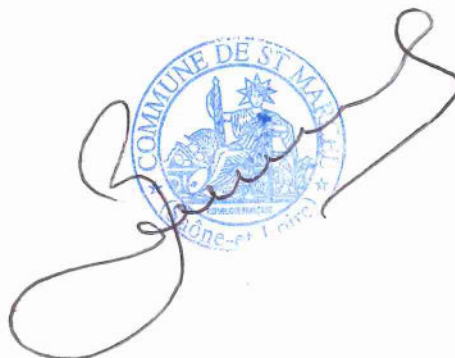
**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 29 novembre 2024

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le .....  
et publié, affiché ou  
notifié le .....  
Le Maire  
Raymond BURDIN

The image shows the official blue circular stamp of the Commune de Saint-Marcel, featuring a central emblem and the text 'COMMUNE DE SAINT-MARCEL' and 'Chalon-sur-Saône - 71100'. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.